

Aimant de retenue du système et aimant de retenue du système PLUS



Aimant de retenue du système PLUS

- Pour un positionnement correct lors de la production automatisée ainsi que pour le retrait et le stockage automatisés
- Avec sécurité anti-rotation pour boîtes d'appareils
- Force d'adhérence de 500 N (50 kg)
- Utilisable avec les articles suivants :
 - Boîtier encastré HaloX® / n° art. 1282-74/-75/-76 et 1283-74/-76
 - Boîtes d'encastrement B² / n° art. 1262-06, 1263-06, 1264-06
 - Grosse boîte pour prédalles 115 / n° art. 1227-16
 - Gains d'extrémité et de transition / n° art. 1261-82/-83/-84
 - Coude mural et de plafond 30° / n° art. 1261-92/-93/-94

Réf. d'article :	1299-70
EAN:	4013456578852
Envoi	10

Avec les aimants de retenue, un nouveau standard a été créé dans la fabrication automatisée en usine pour des processus de production efficaces. Ainsi, l'installation électrique est mise en œuvre efficacement selon la planification numérique (BIM) et peut donc être intégrée de manière transparente dans le processus de fabrication en usine. Avec les nouveaux aimants de retenue (n° art. 1299-69) ou les aimants de retenue PLUS (n° art. 1299-70), il est désormais possible d'intégrer automatiquement l'ensemble de l'installation électrique dans le processus de fabrication en usine. Qu'il s'agisse de boîtes d'encastrement B², de transitions de murs et de plafonds, de grosses boîtes pour prédalles ou de boîtiers de luminaires et de haut-parleurs, tout peut être positionné au millimètre près et en toute sécurité grâce aux nouveaux aimants de retenue du système. Après le décoffrage des éléments en béton, les aimants de retenue du système PLUS (n° art. 1299-70) peuvent être retirés automatiquement.

- L'installation complète peut être effectuée avec un seul type d'aimant - pour la pose automatisée (aimant de retenue du système, n° art. 1299-69) ou la pose et le retrait (aimant de retenue du système Plus, n° art. 1299-70)
- Quatre encoches latérales assurent un montage anti-torsion des boîtes d'appareils
- Réutilisable

